



BAC PRO'

MÉTIERS DE L'ACCUEIL

Label Tourisme et Patrimoine

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Le bac professionnel Métiers de l'accueil a pour objectif l'apprentissage de l'accueil physique et téléphonique de visiteurs ou de clients en entreprises, administrations ou associations. Il y est enseigné la vente de services, le service après-vente, l'administration ainsi que la préparation d'événements. Grâce au Label « Tourisme et Patrimoine » le bac pro' propose des séjours de découverte des sites touristiques et patrimoniaux de la région, des stages à l'étranger et une option « euro ».

PROGRAMME 1^{ÈRE}, 2^{ÈME} ET 3^{ÈME} ANNÉE

Enseignement professionnel :

- Pratiques et techniques professionnelles
- Démarches commerciales
- Prévention, santé et environnement
- Mathématiques appliquées

Enseignement général :

- Français
- Histoire-géographie, éducation civique
- LV1 : Anglais / LV2 : Espagnol
- Économie / Droit
- Arts appliqués
- Éducation Physique et Sportive

En 1^{ère}, délivrance d'une attestation intermédiaire professionnelle.

Contact

lycee@gard.cci.fr
04 66 87 97 19
lycee.gard.cci.fr

PUBLIC CIBLE

Élèves de troisième, seconde générale et technologique ou CAP

DURÉE ET RYTHME

Rentrée en septembre 2026

Formation en 3 ans

30h de cours / semaine et travaux pratiques hebdomadaires

22 semaines de stage en milieu professionnel, rémunérées par l'État (jusqu'à 800 € / an)

Formation 100% en présentiel

APTITUDES

- Apprécier les métiers de contact et de relations humaines
- Posséder les qualités nécessaires aux métiers d'accueil : sourire, écoute, courtoisie, patience, sens du service, curiosité...
- Savoir-être irréprochable (tenue vestimentaire et état d'esprit)

MÉTIERS VISÉS

Assistant(e) spécialisé(e) dans les métiers de l'accueil, de l'information, du conseil, de l'assistance :

- Dans des entreprises publiques ou privées telles que hôtels, campings, musées, offices de tourisme, agences immobilières, entreprises de location de véhicules...
- Dans des administrations (CAF, CPAM, médiathèques...), des associations et des entreprises de services aux particuliers (hôpitaux, maisons de retraite...)